



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Remboursement des fauteuils roulants

Question écrite n° 15681

Texte de la question

M. Antoine Vermorel-Marques interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, sur le remboursement des fauteuils roulants. Alors que le Gouvernement avait annoncé le remboursement de l'ensemble des fauteuils roulants ou électriques, il apparaît que seuls certains seront en réalité éligibles au remboursement. Pour les personnes en situation de handicap, le fauteuil roulant est un élément déterminant de leur vie quotidienne. Proposer le remboursement de certains fauteuils seulement, alors même qu'ils ne conviennent pas à un grand nombre des compatriotes en situation de handicap leur cause de vives inquiétudes. Il l'interroge sur les mesures envisagées pour permettre au Gouvernement de tenir son engagement en proposant à chaque personne à mobilité réduite le remboursement du fauteuil qui lui est adapté.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Vermorel-Marques](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15681

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 février 2024](#), page 1363

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)